

CHRONIQUES GATINAISES

(PAROISSES DE LA CHAPELLE-LA-REINE, FROMONT ET URY)

1741 — 1777

NOTES

du Curé de Fromont, messire EDMÉ FOURÉ¹.

Ad perpetuam rei memoriam.

1741.

L'an 1741, le 10 avril, le lendemain du dimanche de Quasimodo, jour de la foire à Puiseaux, où la plupart des habitants étaient occupés, après un hâle de six semaines, par un vent de bise également froid et impétueux, le feu ayant été mis, à onze

1. Messire Edme Fouré, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Fromont depuis 1730, commence sa chronique par le récit de l'incendie qui, en 1741, affligea sa paroisse.

Ce sinistre et ses suites semblent avoir jeté sur sa vie un chagrin dont son caractère et ses habitudes se ressentirent toujours.

Rigide dans ses convictions, entiché de ses droits, inhabile à se rendre sympathique, il croit sentir autour de lui comme la haine du prêtre. Dans son endolorissement moral, il vécut en sensitive toujours atteinte.

La restauration et l'embellissement de son église, le plus souvent de ses propres deniers, furent l'un de ses soins particuliers. Il y trouvait sans doute un adoucissement, sinon une distraction, aux soucis que devaient lui procurer ses jours passés dans une localité sévère comme nature et au milieu d'intempéries calamiteuses qu'il s'étudiait à enregistrer minutieusement. C'est lui-même qui avait donné comme épigraphe à son journal les mots latins : *Ad perpetuam rei memoriam*. Ces mots, sans aucun doute, dépassaient sa pensée, mais ils garantissent la véracité des faits qu'il raconte.

Il décéda en septembre 1777, âgé de soixante-quatorze ans et demi, et fut enterré à Fromont.

heures et demie du matin, à un tas de paille, dans la cour de la ferme de la recepte de M. de Rumont, occupée par le nommé Martin Neveu, par des gueux mendiants, irrités de ce qu'on leur avait refusé du pain; cinquante-six maisons, sans compter les bâtiments adjacents comme granges, écuries, bergeries, vacheries, vinées, etc., etc, ont été réduites en cendres en moins de deux heures.

Toutes les charités, tant quêtes que dons des personnes puissantes, comme de M^{sr} le duc d'Orléans et de M^{sr} l'Archevêque, ne se sont pas élevées à plus de 1,200 livres. La misère publique et générale était extrêmement grande; cependant, au bout de six mois, tous les habitants incendiés étaient logés chez eux et leurs habitations presque entièrement reconstruites. Le presbytère seul n'était pas rétabli, et le curé était obligé de loger de côté et d'autre, dans de mauvaises chambres d'emprunt. L'église fut attaquée par le feu à dix heures du soir et elle fut sauvée par les soins du curé. Tout le monde était épuisé et au désespoir.

Signé au registre : FOURÉ, prêtre, docteur de Sorbonne et curé dudit Fromont.

1743.

L'an 1743, pendant les mois de juin et juillet, j'ai fait relever et rétablir la grange et l'écurie du presbytère incendiées en 1741, à mes frais et dépens, de ma seule bonne volonté, sans que personne ne m'ait aidé d'un sol, à la réserve des laboureurs qui ont été à Passy chercher seize milliers de tuiles, et ce, la plupart malgré eux, crainte de désobliger M. de Rumont, qui les y excitait et le prétendait. Ma libéralité et ma générosité m'ont fait sacrifier plus de 800 livres pour cette opération et plus de 400, l'année 1741, pour le rétablissement du fournil, des murs de clôture, des latrines et mettre les caves hors de péril; tout cela ne m'a été payé que de la plus noire ingratitude. Les plus riches des manœuvres, qui n'avaient point été incendiés, m'ont même refusé quelques heures de leur temps pour charger du sable et de la terre. — En écrivant ceci, je n'ai d'autre intention

que de faire connaître à mes successeurs l'ingratitude monstrueuse du paysan, que j'avais étudié neuf ans sans pouvoir le connaître comme je l'ai connu dans cette occasion, où plusieurs ont même payé de sottises les généreux efforts que je faisais pour les soulager et épargner leurs bourses.

1744.

Pendant le mois d'octobre de l'année 1744, le beffroy du clocher de la paroisse de Fromont a été rétabli et refait tout à neuf, à la réserve d'une seule poutre de dessous, qui avait été mise par dessous œuvre huit ans auparavant. Il y est entré onze toises de bois à 3 livres la toise, et la façon a coûté 48 livres. Les charpentiers avaient d'abord demandé 120 livres; l'adjudication en a été faite après deux criées, ce qui a produit un rabais considérable.

1748.

L'an 1748, le 13 septembre, je suis rentré dans mon presbytère tout récemment réédifié et non encore fini, et ce avec risques et périls de ma santé.

Il y avait sept ans et six mois depuis sa ruine toute causée par l'incendie arrivé dans la paroisse de Fromont le 10 avril 1741. J'habitais, avec beaucoup de peines et de désagréments, dans différentes maisons d'emprunt. La misère des temps, la circonstance de la guerre (qui rendait les impôts exorbitants), la pauvreté des habitants ruinés par l'incendie et la gelée des safrans, et obérés par les emprunts faits pour le rétablissement de leurs propres bâtiments, ne me permettaient pas d'avoir recours aux voies ordinaires et juridiques pour les contraindre à contribuer à la réédification du presbytère. Après cinq années d'une charitable condescendance, dont on ne me savait aucun gré, je présentai ma requête à M. l'intendant au mois de janvier 1746. Toute cette année se passa en procédures et formalités préalables à l'adjudication qui se fit au mois d'août. J'eus affaire à un intendant le plus difficile et vétilleux homme du monde, difficile jusqu'au ridicule, ne se fiant pas même à son subdé-

légué pour la visite et l'estimation des réparations à faire. Son ordonnance portait expressément que le presbytère serait rétabli comme il était avant l'incendie, couvert en chaume sur des chevrons de bois d'aulne, sans aucun ornement ni augmentation. Son délégué, ne voulant rien prendre sur lui, se conforma scrupuleusement à ses ordres. Cependant, pour éviter, dans la suite des temps, un second accident d'incendie, auquel une couverture en paille est très exposée, pour la solidité et la bienséance, je souhaitais une couverture en tuiles ; tout le monde s'y opposait avec l'intendant ; aussi je fis offre de payer la tuile et les chevrons de chêne pour la poser, ce qui fut estimé, le jour de l'adjudication, à la somme de 300 livres au-dessus de ce qui était porté sur le devis pour la couverture en paille et les chevrons d'aulnette. Je m'engageai à les payer à l'adjudicataire, ce que j'ai fait.

Pour surcroît de peines et de désagréments, le sort me donna pour adjudicataire le plus mauvais ouvrier de la province, homme sans moyens, sans crédit et sans bonne foi ; lequel, après avoir fait ses marchés avec les maçons, le marchand de bois, le charpentier, le menuisier, etc., etc., n'a point paru à l'atelier pendant les travaux. Il m'a tout laissé sur le dos, sans s'embarrasser ni des commandements ni des procédures qu'on lui faisait. Cet homme, obéré par d'anciennes entreprises, voulait qu'on lui avançât de l'argent, ce que l'on avait garde de faire, parce qu'il s'en serait servi pour payer ses anciens créanciers, et ceux qui auraient fourni des matériaux pour le presbytère n'auraient point été payés. M. le délégué, voulant ménager ce misérable, et encore plus celui qui était sa caution, prit le parti de parfaire l'ouvrage commencé, conjointement avec moi, à ses dépens, jusqu'à concurrence de la somme imposée, sur laquelle nous fîmes arrêt. Ayant les mains liées par l'adjudication faite à un pareil homme, je n'ai pu, même à mes dépens, faire les augmentations que j'aurais voulu, excepté pour les croisées, auxquelles j'ai fait donner des hauteurs et largeurs plus convenables que celles portées sur le devis, et tout cela à mes frais.

Pendant le cours de l'année 1748, j'ai fait bâtir à mes frais une vinée ; elle m'a coûté 387 livres. La grange, le fournil, l'écurie,

les latrines et les murs de clôture m'ont coûté 1,265 livres en 1743. En tout, ceci m'a coûté plus de 2,400 livres, et seulement 527 livres aux habitants qui m'ont causé des peines et des désagréments inexprimables. Je n'ai eu en vue que le bien de la paroisse et celui de mes successeurs, que je prie de se souvenir de moi au saint autel.

1750.

L'an 1750, le 9 août, naissance de trois enfants jumeaux nés du mariage de Hubert Viratelle, marchand de chevaux, et de Marie Mesmes Picard, son épouse, demeurant ensemble à Fromont. Le premier fut appelé Laurent, le deuxième Jacques et le troisième est mort aussitôt l'accouchement (c'était une fille).

Ces trois enfants ont été inhumés le lendemain, 10 août, dans le cimetière de Fromont.

1752.

Cette année 1752 a été construit le logereau du presbytère de Fromont, par les soins et aux dépens du soussigné, qui a déboursé plus de 10 pistoles, n'ayant pas la première pierre et les ayant toutes fait fouiller et voiturer à ses frais.

1753.

Cette année 1753, le 8 mai, a été posée, dans le cimetière de la paroisse de Fromont, une croix de fer de quatre pieds et demi de hauteur, sur une colonne de pierre de pareille hauteur, faite, posée et bronzée par le sieur Martin, maître serrurier à Nemours, à raison de 8 sols la livre de fer ouvragé; elle pèse 94 livres sans le cercle de fer et le plomb pour la sceller. Elle a coûté 39 livres 12 sols.

1760.

Cette année 1760 a été acheté à Paris et payé 43 livres 2 sols le bâton de la confrérie de la Vierge, l'ancien bâton étant consumé de vétusté.

1761.

Pendant le cours de cette année 1761, aux mois d'avril et de mai, a été posé le maître autel de cette paroisse de Fromont avec le rétable; le tableau du maître autel, qui tombait en pourriture, a été rétabli. Toute la menuiserie a été peinte pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. Le tabernacle a été pareillement remis dans un état décent. Le tout auparavant était dans un état pitoyable; ce n'était qu'un massif de maçonnerie grossière, humide et encrassée. Touché de cette indécence dans la maison de Dieu, et désirant prouver à la postérité que je ne disais pas sans réflexion, toutes les fois que je célébrais : « *Domine, dilexi decorem domûs tuæ* », je me suis déterminé enfin à contribuer à cette bonne œuvre.

Le 30 novembre 1759, la menuiserie fut adjugée au rabais au sieur François Loisel, maître menuisier à Puiseaux, pour prix et somme de 390 livres.

J'ai fait faire à mes frais les fonts baptismaux et que j'ai payés 75 livres. Je n'ai reçu que des malédictions de certaines gens, dont la race est en possession de tout temps d'outrager les curés et le reste des habitants de la paroisse.

L'on peut laisser les chiens aboyer à la lune, après avoir amené à son sentiment et fait entrer dans ses vues la plus saine partie des habitants; ce moyen m'a toujours réussi, et jamais le barreau n'a retenti de mes démêlés avec qui que ce soit.

1764.

Pendant le cours de l'année 1764, il a gelé et tonné presque tous les mois; le 4 et le 5 juin, il gela si fort que beaucoup de vignes furent entièrement ruinées, surtout celles qui étaient en plaine. Le 7 décembre, sur les deux heures de l'après midi, le tonnerre se fit entendre assez fort pour être entendu de très loin; il tomba de la grêle fort grosse. Quoique l'année ait été fort orageuse, il n'a pas plu sur le territoire de Fromont et des environs depuis le 1^{er} mai jusqu'au 24 juin, excepté une demi-

heure de temps le 12 juin, sans quoi les menus grains étaient perdus. Les pluies et les gelées de la mi-septembre ont beaucoup altéré la qualité des vins. En 1763, ce fut encore pire ; le vin ne fut partout que de la piscantine à 12 et 13 livres la pièce.

Pareil accident est arrivé neuf fois depuis 1734.

Ce mois de décembre dernier, j'ai dimé pour la première fois les oies ; le nommé François Naudet me donna la dix-huitième, selon l'ancienne coutume qui était presque oubliée, parce que, depuis près de trente-neuf ans, personne de la paroisse n'avait élevé d'oies. A mon entrée dans ma cure, je m'informai exactement de mes droits : les plus anciens habitants m'assurèrent que mes prédécesseurs avaient dimé en nature cette espèce de charnage, que défunt Antoine Brissaut l'avait payée à M. Duquesnay en 1725, que le nommé Germain Lasseure l'avait payée à M. Boussaingault en 1716. Le père Jean Rocheron, actuellement âgé de soixante-dix-huit ans, m'a certifié le fait le 31 décembre dernier, et qu'il s'en souvenait d'autant plus que ledit M. Boussaingault lui en avait fait manger sa part ainsi qu'à ses amis ; mais le droit du curé est incontestable, ainsi que celui de dîmer les porcs à raison du dix-huitième. Voilà aujourd'hui pour la trente-septième fois que je les dîme. Cette observation peut servir à mes successeurs, pour qu'ils veillent à la conservation de leurs droits fondés sur l'usage et la coutume, qui, par le laps du temps, pourraient s'interrompre jusqu'au point de se perdre dans le souvenir et la mémoire des uns et des autres.

Depuis le mois d'avril 1731 jusqu'au 8 janvier 1765, je n'ai envoyé aucune assignation à aucun de mes habitants. J'en ai été mieux payé et j'y ai beaucoup gagné.

Lira ceci qui voudra, en fera son profit qui pourra, le méprisera si bon lui semble, me regardera comme un homme désœuvré et minutieux s'il le veut ; mais je puis l'assurer que plusieurs curés m'ont avoué que, s'ils en avaient trouvé autant dans leurs registres, ils n'auraient pas essuyé tant de tracasseries de la part de leurs habitants, qui ne connaissaient plus ni ne voulaient reconnaître certains droits, onéreux pour eux, favorables à MM. les curés.

1765.

Pendant le cours de l'année 1765, ont été faits à Paris et posés au rétable du maître autel de l'église de Fromont les deux tableaux pendants aux deux côtés du grand tableau. L'un représente saint Martin dans sa jeunesse sous l'habit militaire, patron de la paroisse dudit Fromont, et l'autre représente saint Edme ou Edmond, archevêque de Cantorbery, en Angleterre, patron du sieur curé actuellement pasteur de ladite paroisse depuis trente-cinq ans. Ils ont coûté 182 livres, dont j'ai payé la moitié de mes propres deniers. La dévotion que les femmes enceintes ont ordinairement envers saint Edme, dont on réclame la protection pour les enfants qui naissent, afin de leur obtenir la grâce du saint baptême, m'a déterminé, autant que la qualité du patron, à le placer dans une église que je dessers depuis si longtemps et à la décoration de laquelle j'ai toujours contribué avec plaisir.

1766.

Cette année, la moisson n'a fini que le 19 septembre; elle a été très abondante en fourrage ou paille, mais très stérile en grain. Les orages ont été très fréquents et pernicioeux. Le 24 mai et le 18 juin, la grêle endommagea beaucoup les vignes à Fromont et Rumont et enleva plus de la moitié de la récolte. Le tonnerre tomba sur la paroisse dudit Fromont le 21 mai, sur la maison de la veuve Etiennette Vince; mais le prompt secours et l'abondance des eaux pluviales arrêterent les progrès des flammes. Le 18 juin, il tomba sur le clocher de la paroisse, perça la couverture de part en part, brisa quatre chevrons, démantibula la charpente, entra dans l'église par les trous où passent les cordes des cloches, fit un trou dans le mur du côté gauche, déchira et ouvrit le tronc de la Vierge, répandit par terre la monnaie qui était renfermée. Le clocher étant découvert entièrement fut recouvert en ardoises et enfaîté en plomb.

Toute cette dépense monte au moins à la somme de 450 livres, dans laquelle je suis entré en y contribuant de mes deniers, soins, attentions et voitures.

1770.

Cette année 1770 a été également stérile comme les trois précédentes; le temps a été très variable dans tous les mois; la température de l'air n'a presque jamais répondu aux saisons, qui ont paru confondues. Il a gelé dans tous les mois excepté juillet et août. La gelée du 4 mars a ruiné les vignes; je n'ai recueilli que 8 pièces de vin dans 2 arpents de vignes et toute la dime. La moisson des blés n'a commencé que le 13 août et fini le 7 septembre; les blés étaient remplis de chardons et nullement grainés. Le temps, jusqu'au 6 août, a toujours été venteux, pluvieux et orageux. A la suite des pluies du mois de novembre, il est survenu des inondations dans presque toutes les provinces. Le 27 dudit mois, la ville de Nemours fut presque submergée; l'eau de la rivière et du canal de Loing remplit toutes les rues où l'on ne pouvait passer qu'en bateau, toutes les caves et les appartements du rez-de-chaussée, jusqu'à la hauteur de neuf pieds. Tous les meubles furent gâtés et infectés d'une eau bourbeuse et limoneuse, les bancs de l'église paroissiale arrachés et brisés par l'impétuosité et le choc des flots; les tombes enfoncées exhalèrent une odeur cadavéreuse; plusieurs bâtiments écroulés, surtout hors la ville; deux ponts sur le canal et le grand pont sur la rivière furent emportés par les vagues. L'humanité, le zèle et la sagesse des magistrats sont au-dessus de tous éloges; ils ont maintenu le bon ordre, procuré les plus prompts et abondants secours qu'il était possible en faisant venir du pain des bourgades et villes voisines. Aujourd'hui le calme a succédé au trouble, les ponts sont rétablis en bois pour la facilité du commerce, de la poste et des voitures publiques.

On a évalué la perte et le dommage à un million, mais il en faut bien rabattre la moitié. Montargis, Souppes et tous les bourgs et villages situés sur la même rivière et le canal, jusqu'à

Moret inclusivement, ont aussi beaucoup souffert, mais moins que Nemours, parce que l'eau avait plus d'écart.

1771.

Cette année 1771 a été généralement aussi stérile que les cinq années précédentes : famine et disette partout ; ni safran, ni vin ; treize pièces de vin ont fait toute ma récolte ; les menus grains n'ont été qu'à moitié récoltés ; l'avoine s'est vendue, au mois de juin, 15 livres le sac.

Tout le mois de mars et d'avril il a gelé au point que les charrues furent arrêtées les 28, 29, 30 et 31 mars ; le 19 avril, il a neigé toute la journée.

Pendant l'hiver, il s'est fait beaucoup d'assassinats.

1776.

Cette année, l'hiver a été très froid ; le 28 ou le 29 janvier, la gelée a pénétré deux pieds de profondeur bien que la terre était couverte de cinq pouces de neige. Le froid a surpassé de un degré celui de 1709, suivant les observations de messieurs de l'Académie des sciences.

La nuit du 29 février au 1^{er} mars, des voleurs de nuit brisèrent le bas de la croisée de la chapelle de la Sainte-Vierge, ils descendirent sur l'autel et ensuite dans l'église de Fromont ; ils brisèrent le tronc de la Vierge, ils arrachèrent le tronc de fer des trépassés, le portèrent dans le petit bois des Chapeaux ; enfin, ils emportèrent environ 6 livres et causèrent du dommage pour 15 livres.



Le 30 septembre 1777, inhumation de messire Edme Fouré, curé de Fromont, par Duchesne, curé d'Orville, en présence de

messire Fosse Dubois, curé de Larchant; de messire Le Dieu, curé de Rumont; de Jaubert, curé d'Herbeauvilliers; de Costel, curé de Boissy-aux-Cailles; de Belhelerte, curé d'Augerville-la-Rivière; de Pannier, desservant de Desmonts; de Gourdin, desservant d'Amponville; de Jacques Neveu, curé d'Echileuse.

Pour copie conforme :

A. BOULÉ.

